

18 octobre 2019

L'objet de notre association nationale s'attache, depuis bientôt 40 ans, à faire respecter l'environnement et la santé des riverains qui subissent des pollutions sonores.

Pour sa rubrique « activités professionnelles », les dossiers, qui lui arrivent, concernent :
les entreprises (Icpe ou non), les commerces avec les grandes surfaces, les stations de lavage, garages...
les établissements diffusant de la musique amplifiée, les activités sportives et de loisirs, etc. qui entrent directement dans le Bruit de Voisinage.

Pour les riverains de ces activités, globalement les problèmes soulevés proviennent :

- **Soit de l'accroissement de l'activité**

par ex. PMB à Peynier (BdR), qui a ajouté des groupes réfrigérants dans sa cour en U, celle-ci projetant le bruit des moteurs vers les riverains, regroupés en CIQ

autre exemple, le circuit de vitesse de Nogaro (32) dans le Gers, d'abord une toute petite association avec une petite piste fonctionnant 1 fois de temps à autre, transformée en un énorme complexe dont les pistes rasant maintenant les habitations et qui fonctionne plus de 300 jours par an.

- **Soit du changement d'activités** (les activités au k-bis ne correspondent pas au code APE),

ex. Sclavo à Drap dans le 06 dont le code APE est transport routier de fret interurbains alors que sur le K-bis et en réalité une plateforme de déchets-recyclage de métaux.

Autre exemple, une métallerie à Puget/argens (83) dans le Var: entreprise de façonnage de profilés aluminium installée dans un hangar, entreprise non en règle APE/kbis.

- **soit du comportement des personnes** et du blocage incompréhensible de certains dirigeants alors que bien des sources de nuisances seraient assez faciles à résorber.

Ex. PMB ; les nuisances existent depuis des années sans que, jusqu'ici, les dirigeants aient écouté les plaignants.

Ex. Sénas (BdR) : Fonctionnement d'une usine de fabrication de cagettes de 05h à 21h non-stop, scierie, clarks, troncs qui tombent sur des tôles et les employés qui hurlent...

Ex. du Service de Santé au Travail à Périgueux : ventilation et pompe à chaleur et problème de comportements des employés sur le parking et lorsqu'ils vont fumer

- **Soit de la « modernisation »**

Ex. des canons effaroucheurs d'oiseaux et les canons anti-grêle qui fleurissent dans certaines régions de cultures et viticultures. Les riverains excédés finissent par se regrouper en association comme à St Martin de Crau.

Pour la prévention que suggérons-nous ?

D'abord, penser aux riverains ainsi qu'au bien-être des employés avant d'implanter des systèmes ou engins bruyants sans précaution.

Ensuite, être à l'écoute des riverains (même quand il n'y en a qu'un seul), ne pas minimiser leurs souffrances et travailler rapidement avec eux pour trouver des solutions qui parfois peuvent très basiques.

Pour les solutions

En règle générale, les solutions techniques (ou pratico-pratiques) existent pour chaque problème rencontré.

La solution n'est certes pas de laisser trainer puis d'être contraint d'aller se défendre en justice !

Que coûte l'insonorisation d'une pompe à chaleur voire de la ré-orienter, de faire réparer une sortie d'extracteur, de fermer les portes, d'installer un SAS, de ne plus hurler... pour être vite débarrasser du problème avec ses voisins ?

La justice, c'est X années de bagarres, de stress, de coûts financiers, de temps et d'efforts sans parler du coût santé.

Ex. la SOPOM (conditionnement de pommes de terre dans l'Oise) s'installe en 2009 (avec permis de construire en règle) dans une pâture juste à côté d'une vieille et belle maison familiale.

Au final, 10 ans plus tard en 2019, après démarches, expertises, TGI et appel, la SOPOM a dû verser 80 000 euros aux plaignants et supporter tous les dépens.

Le bon sens, le respect pour l'environnement et pour les riverains n'aurait-il pas dû pousser la SOPOM à faire en urgence les travaux préconisés par les experts il y a 10 ans ou à adapter son organisation ?

Anne Lahaye

Présidente de l'AABV

www.aabv.fr